

LYCÉE MOLIÈRE

71, RUE DU RANELAGH. — PARIS

ASSOCIATION AMICALE
DES ANCIENNES ÉLÈVES

BULLETIN MENSUEL

N° 8. — Juin 1907

SOMMAIRE :

- I *Invitation à la prochaine Conférence.*
 - II *Les Réunions du Mois.*
 - III *Le 25^e anniversaire de la Fondation des Lycées de Jeunes Filles.*
 - IV *Compte rendu de l'Assemblée Générale.*
 - V *La Conférence de M. Havet : Les Fables de Phèdre.*
 - VI *La Société de Bienfaisance.*
 - VII *English Club.*
 - VIII *Deutscher Verein.*
 - IX *Mariages, Naissances, Décès.*
 - X *Avis et Correspondance.*
-

INVITATION A LA PROCHAINE CONFÉRENCE

Vous êtes priées de vouloir bien assister à la Conférence que **M. BÉNAZET, Docteur ès-lettres**, veut bien faire dans la salle de l'Association le jeudi 27 juin à 4 h. 3/4.

M. Bénazet traitera le sujet suivant :

« *La Vie Théâtrale au Japon* »

(*Projections Lumineuses*)

Les Réunions du mois

Les *Réunions de Couture* auront lieu les :

Mardis 4 et 18 Juin.

Mercredis 12 et 26 Juin.

Mardi 2 Juillet.

Mercredi 10 Juillet.

La *Société de Bienfaisance* n'a pas eu de réunion, la promenade des enfants a eu lieu le jeudi 6 juin.

Le *Cercle Amical* ne s'est pas réuni au Lycée, les jeunes filles sont allées faire la promenade annuelle.

L'*English Club* s'est réuni le samedi 2 juin.

Le *Deutscher Verein* se réunira le *mardi 25 juin* à 2 h. 1/2.

Les membres du Comité sont convoqués pour le *lundi 1^{er} juillet* à 5 heures.

Le 25^e anniversaire de la Fondation des Lycées de Jeunes filles

Ce fut une grande solennité que celle qui réunit au Trocadero le 17 juin, la plupart d'entre nous et beaucoup de jeunes élèves. Tous les lycées de France étaient représentés et c'est d'un cœur reconnaissant que nous avons applaudi aux discours qui ont été prononcés par : *M. Camille Sée*, l'un des fondateurs de notre Enseignement secondaire ; *M. Ernest Lavisse* et *M. Briand*, ministre de l'Instruction Publique.

Les orateurs ont rappelé les efforts de ceux qui ont lutté voici vingt-cinq ans, contre les idées de l'époque afin d'instituer pour les jeunes filles, un enseignement analogue à celui que recevaient les jeunes garçons.

M. Camille Sée fut en personne un des promoteurs de cet enseignement et la loi qui l'institua porte son nom. Il adressa un souvenir aux grands morts, *Jules Ferry*, *Paul Bert*, *Zévort* qui furent avec lui dans la lutte.

Une matinée musicale et littéraire suivit les discours ; on y entendit entre autres numéros la Chorale des Lycées de jeunes filles, accompagnée par l'orchestre du Conservatoire.

Le Dépit amoureux, des airs d'Ariane, le Cor, plusieurs morceaux par l'orchestre et des danses grecques.

La fête fut en tous points parfaite.

Le lendemain 18 mai, avait lieu à l'École normale de Sèvres la célébration du même anniversaire et de la fondation de cette maison créée aussi en 1882 afin de former les professeurs de nos Lycées.

Assemblée générale du 25 Mai 1907

La séance s'ouvre vers 2 h. 1/2. Les sociétaires ne sont pas nombreuses, beaucoup sont en retard et viendront un peu plus tard, quant aux aspirantes, elles sont trop peu parmi nous.

Sur 225 sociétaires inscrites, 60 seulement ont répondu à notre appel, soit en assistant à notre réunion, soit en envoyant leur bulletin de vote ; il est fort regrettable qu'il y ait tant d'indifférentes. Le Comité et l'Assemblée générale sont très honorés de la confiance que leur témoignent ainsi la majorité de nos sociétaires, mais ils préféreraient que leurs décisions fussent un peu plus discutées et que des idées plus nombreuses vissent se mêler aux leurs.

M^{me} la Directrice, Présidente Honoraire, assiste à la séance, ainsi que M^{lle} Pommier et M^{me} Flobert. La plupart de nos autres Membres honoraires avaient eu l'amabilité de nous envoyer leurs regrets de n'être points des nôtres.

M^{me} Delzant, Présidente ouvre la séance, et expose dans les termes suivants la situation matérielle et morale de l'Association ;

Rapport de la Présidente

MESDAMES, MESDEMOISELLES,

Tout au début de notre séance, je dois vous annoncer une bien triste nouvelle que j'apprends à l'instant :

Une de nos anciennes compagnes : M^{lle} Elisabeth Le Brun, qui était revenue au Lycée à titre de répétitrice, vient de mourir le 6 Mai.

Ce deuil frappe non seulement sa famille mais le Lycée tout entier et je me fais ici l'interprète de tous les membres de l'Association pour adresser à ses parents nos bien sincères regrets.

On fêtait il y a quelques jours, le 25^{me} anniversaire de la création des Lycées de jeunes filles et ceux qui ont pris une part particulièrement active à cette création, se félicitaient avec raison des résultats obtenus et du chemin parcouru en un laps de temps relativement aussi court.

Je pourrai faire une constatation analogue en ce qui concerne notre Association, dont la progression régulière s'accroît d'année en année.

Nous comptons actuellement : 19 sociétaires perpétuelles
206 sociétaires,
64 aspirantes,
soit 2 sociétaires perpétuelles et 15 sociétaires de plus que l'année dernière.

L'appel que nous adressait il y a 7 ans déjà notre chère présidente honoraire, alors présidente de l'Association, a été entendu : « L'œuvre de solidarité que vous entreprenez, nous disait-elle, est assez utile, assez intéressante pour que vous vous y employiez toutes avec tout votre zèle ».

Si toutes ne sont point venues, un grand nombre du moins ont apporté leur bonne volonté, et suivi l'exemple que leur donnait Madame la Directrice, dont le dévouement pour l'Association ne s'est, vous le savez, jamais démenti un seul instant, malgré les nombreuses occupations dont elle est surchargée. Je n'insiste pas davantage, parce que je sais qu'elle ne me le permettrait pas, mais je tiens à lui dire, en notre nom à toutes un très reconnaissant merci, (*vifs applau-*

dissements) et ce merci je l'adresse également à nos membres honoraires et à toutes celles dont les efforts ont, d'une manière quelconque, contribué au succès de l'œuvre commune.

L'œuvre de solidarité que l'on nous indiquait, s'exerce maintenant dans le sens le plus large, puisque tout-à-l'heure nous vous demanderons l'autorisation de mettre à la disposition du Comité de l'Union, une somme de 100 francs prélevée sur les crédits de secours votés pour l'exercice 1906-1907, crédits qui n'ont pas été employés, aucune de nous, n'ayant eu, au cours de cette année, besoin d'être aidée pécuniairement.

Notre Bulletin vous tient régulièrement au courant de tout ce qui se rapporte à l'*Union des Associations*, et vous avez appris le succès rapide et complet de la *Maison Familiale*, située rue Amyot, à laquelle, l'an passé, vous vous êtes montrées si favorables, que vous avez doublé le chiffre de la somme proposée par votre Comité pour contribuer à sa création.

Ce geste était tout-à-fait désintéressé de votre part, mais vous serez heureuses d'apprendre pourtant que la Maison Familiale a été fort utile comme demi-pension à plusieurs de nos sociétaires, et qu'une d'entre nous songe à s'y installer à la prochaine rentrée.

Mais je ne puis vous parler de la Maison Familiale sans vous dire combien notre vice-présidente, qui est aussi la vice-présidente de l'Union, a secondé matériellement et moralement M^{lle} Desprez pour l'organisation et l'installation des locaux de la rue Amyot.

Malgré ses nombreuses occupations, M^{lle} Milliard a continué à s'occuper — avec le zèle que vous lui connaissez, du *service de placement* qui a procuré des situations à 7 de nos anciennes compagnes.

Malgré ces efforts d'aide mutuelle, il semble y avoir encore une lacune dans notre Association où un rapprochement ne s'établit pas assez régulièrement entre les anciennes élèves sorties du Lycée et celles qui y sont encore actuellement.

A différentes reprises nous avons complété les ressources

fournies par le *sou du samedi* pour permettre à une enfant dont la famille avait éprouvé des revers, de continuer ses études. Un membre bienfaiteur, M^{me} Karpelès a fait à l'Association une donation destinée à fonder un prix en souvenir d'une fille qu'elle avait perdue. Mais nous pensons que l'état actuel de nos ressources nous permet d'essayer mieux encore. Tout à l'heure je vous demanderai donc de nous donner votre avis au sujet de la création d'une *demi-bourse* susceptible d'accroissement lorsque nos moyens nous le permettront.

Dans un tout autre ordre d'idées, nous avons eu le très vif plaisir de voir aboutir des démarches entreprises il y a plus d'un an. Au nom du Comité et d'un certain nombre de sociétaires j'étais allée trouver le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, pour lui dire combien nous étions désireuses de posséder dans notre Lycée une œuvre de notre ancien professeur de dessin, M^{lle} Moria, qui s'est aussi, vous vous en souvenez, particulièrement intéressée aux débuts de cette Association et qui en est membre fondateur.

Il y a quelques semaines je recevais une lettre de M. Dujardin-Beaumetz m'annonçant que conformément au vœu que nous avions exprimé et à la promesse qu'il m'avait faite, M^{lle} Moria avait reçu de l'Etat la commande d'un groupe, *La leçon de Botanique*, destiné à décorer le vestibule de notre lycée.

Je suis tout-à-fait heureuse d'avoir à vous communiquer cette bonne nouvelle que d'ailleurs vous deviez déjà connaître par le Bulletin.

Ce qu'est ce *Bulletin*, vous êtes toutes à même d'en juger. Les témoignages de satisfaction que nous recevons d'un certain nombre de sociétaires éloignées, qui, grâce à lui participent directement à la vie de l'Association, et l'approbation de plusieurs Amicales de province, notamment celles du Havre et de Saumur qui ont modelé leurs publications sur la nôtre, nous sont de précieux encouragements.

Nous nous efforçons de tenir compte pour sa rédaction des observations qui nous sont faites ; nous y publierons au besoin quelques notices bibliographiques sur les nouveaux achats, comme le demande une sociétaire et pour en augmen-

ter l'intérêt nous y rendrons compte de tout ce qui, de près ou de loin, peut se rapporter à l'Association et nous y publierons autant que possible *in extenso* les conférences faites au Lycée, bien que cela nous entraîne à des dépenses supérieures à celles qui étaient prévues.

Les sujets de conférences ont été très variés cette année.

M. *Psichari* nous a fait une causerie fort animée sur les trois mots de la devise républicaine *liberté, égalité, fraternité*, pris dans leur sens philosophique.

M. *Dalmeyda*, nous a promenés à travers la Grèce de Patras à Athènes, en passant par Olympie et Delphes, tandis que grâce à l'obligeance de M^{me} Mallet, des projections marquaient les principales étapes du voyage.

Je dois ici vous exprimer tous les regrets de M^{me} Mallet qui a été formellement empêchée d'assister à notre réunion parce qu'elle a été convoquée au Ministère; je profite de son absence pour insister davantage sur son inlassable dévouement et sa sollicitude envers nous. Je suis donc sûr d'être votre interprète à toutes en lui votant de chaleureux remerciements, (*Vifs applaudissements*).

M. *Félicien Challaye* qui fit partie de la dernière mission Brazza, nous a donné sur la vie et les mœurs des populations congolaises ainsi que sur le sort qui leur est fait, des détails du plus vif intérêt.

Enfin dans le prochain Bulletin, celles qui n'ont pu entendre M. *L. Havet*, professeur au Collège de France, trouveront la conférence qu'il nous a faite sur les *Fables de Phèdre*; fables qu'il nous a présentées sous un jour si nouveau.

Vous avez eu des comptes rendus détaillés de la fête de charité d'octobre et de la vente de charité qui a eu lieu à la mairie du XVI^e arrondissement en février. Je n'y reviens donc que pour mémoire, me bornant à dire que les bénéfices réalisés ont assuré les distributions de vêtements aux enfants pauvres du quartier et les ressources nécessaires à la Société de Bienfaisance.

Cette société à laquelle est affectée 1/10^e des ressources annuelles de l'Association, étend toujours son action, car une misère à secourir attire fatalement vers une autre voisine, et

continue à payer la pension des orphelins qu'elle a adoptés, ainsi qu'à distribuer des secours de loyer, de vêtements, de charbons, d'épicerie.

Par ses soins, 60 enfants ont été envoyés aux Colonies de vacances, dont 12 pour 2 mois, tandis que grâce à elle également, une quinzaine d'autres enfants, trois mères de famille épuisées et quelques jeunes filles du Cercle Amical, ayant dépassé 15 ans, extrême limite d'âge des colonies scolaires pouvaient aller chercher un peu d'air pur et de repos.

Les réunions mensuelles de ce *Cercle Amical* qu'un de nos professeurs ou une de nos sociétaires anime souvent d'une causerie pratique, sont de plus en plus régulièrement suivies par les jeunes ouvrières ou apprenties que nous connaissons pour la plupart depuis leur enfance.

Le succès enfin du *Club Anglais* et du *Club Allemand*, n'est plus à constater, et maintenant que notre bibliothèque fort enrichie, commence à posséder aussi quelques partitions, nous souhaiterions voir également se fonder un groupement musical comme l'idée en avait été émise il y a deux ans.

Nous désirons, en effet plus nombreuses et plus fréquentes les circonstances qui vous ramènent dans cette salle devenue de plus en plus confortable, et dans laquelle je l'espère, vous vous sentez bien chez vous.

Avant de vous demander d'accepter le modeste goûter que nous avons préparé afin de prolonger ainsi votre présence parmi nous, je vais vous prier de donner votre avis au sujet des questions mises à l'ordre du jour :

1° Le Comité propose à l'Assemblée Générale la création d'une demi-bourse susceptible d'accroissement bien entendu lorsque nos ressources le permettront.

Le principe en est aussitôt admis à l'unanimité, restent à fixer, les conditions nécessaires pour l'obtention de cette bourse :

Les bénéficiaires seront choisies par M^{me} la Directrice et les professeurs réunis, soit parmi les élèves du lycée qui auraient déjà sollicité les bourses de l'Etat, soit parmi toute autre élève des classes secondaires de préférence, ou parmi des jeunes filles n'ayant pas encore appartenu au Lycée

et qui pourraient être présentées par le Comité. A titres absolument égaux, une sœur ou fille de sociétaire aurait la primauté.

De toute façon, quel que soit l'âge et la nature de la bénéficiaire, la durée de la bourse, sera soumise aux mêmes règlements que les bourses d'Etat.

2° Le Comité n'ayant eu aucun secours à accorder durant cet exercice, propose à l'Assemblée Générale de mettre une somme de 100 fr. à la disposition de l'Union, afin d'aider nos compagnes des autres Lycées de France, puisque nous n'avons eu besoin d'aider aucune d'entre nous.

Une discussion s'engage, quelques-unes trouvent qu'il serait préférable de placer ces 500 fr. destinés au fonds de secours en 1906-1907. D'autres trouvent au contraire que 100 fr. c'est trop peu, puisque nous aurions pu avoir 500 fr. à donner. Enfin, quelques-unes voudraient faire bénéficier l'Association de Bienfaisance d'une partie de la somme qui va être ultérieurement fixée

Il est absolument contraire à nos statuts de donner plus de 1/10 à la Société de bienfaisance, il est d'ailleurs plus dans l'esprit même de notre Association d'employer cet argent provenant des fonds de secours, à aider d'autres Lycéennes, que de le dépenser au profit de familles pauvres étrangères au Lycée.

Après discussion :

A la majorité, la somme de 200 fr. sera mise à la disposition de « l'Union » et 300 fr. seulement seront mis au fonds de réserve.

3° Il s'agit du Bulletin.

Certaines sociétaires demandent qu'il soit revêtu d'une couverture ; qu'il soit plus étendu ; qu'il donne l'hospitalité à des articles sur l'Etranger, à quelques renseignements susceptibles d'être utiles aux sociétaires ; à servir de correspondance entre les différents services : que tel membre éloigné puisse correspondre avec tel Club, ou telle Société et enfin qu'il puisse ouvrir ses feuilles à telle ou telle sociétaire qui voudrait publier un essai soit en vers, soit en prose. Cette dernière proposition ne rencontre aucune approbation ; les autres font l'objet de plusieurs discussions.

a) Dans son état actuel, notre bulletin arrive souvent taché, abîmé, et porte en dernière page des articles et des changements d'adresses qui se trouvent ainsi en mauvaise place.

Après bien des hésitations, l'Assemblée approuve à la majorité l'addition d'une couverture à notre Bulletin.

Cette couverture sera seulement mise l'an prochain, afin de laisser la série 1906-1907 en tout semblable pour celles qui la feront reliaer.

b) Le Comité sera enchanté de publier des articles divers et rapport sur l'Etranger lorsque les sociétaires voudront bien lui en envoyer.

c) Le Comité centralisera les renseignements capables d'être utiles aux sociétaires, mais ne les publiera pas sous forme d'annonce : ils seront envoyés à la Secrétaire générale, qui en fera mention au Bulletin d'une façon discrète. — Nous ne devons pas faire de notre Bulletin un journal d'annonces.

d) A propos de la correspondance, on nous reproche de ne pas faire paraître notre *Bulletin* exactement : la faute en est le plus souvent aux différentes collaboratrices ou quelquefois à une réunion un peu tardive comme celle d'aujourd'hui.

La Secrétaire générale rappelle qu'elle réclame pour le 20 de chaque mois tous les articles, renseignements, etc., destinés au Bulletin.

L'Assemblée vote une augmentation de crédit pour l'impression du Bulletin, soit 900 francs, puis une nouvelle question est soulevée.

Nous envoyons notre *Bulletin* à beaucoup de personnes étrangères à l'Association, et ceci augmente notre tirage de façon onéreuse pour nous.

En dehors des Membres honoraires, des Sociétaires, des Aspirantes, le Bulletin ne sera plus servi d'une façon régulière que contre le montant d'un abonnement annuel de 2 francs.

Le *Bulletin* sera en outre envoyé à toutes les personnes qu'un numéro spécial pourra intéresser directement : Conférenciers, Anciennes Élèves desquelles il sera parlé, etc., etc

Aux personnes qui demanderont à prendre connaissance

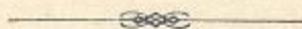
de notre *Bulletin*, simplement afin d'en connaître l'esprit et la composition, nous enverrons d'anciens numéros à titre de *spécimen*.

M^{me} la Directrice nous informe que, d'accord avec les membres du Club Alpin, elle a organisé déjà plusieurs expéditions qui ont eu du succès parmi les élèves actuelles; dorénavant, les Anciennes Élèves pourront aussi se joindre à ces caravanes.

C'est ainsi que le jeudi 13 juin aura lieu, sous la conduite de M^{me} la Directrice et de M^{me} Flobert, une excursion à Chartres. Le voyage s'effectuera en 3^e classe, dans des voitures réservées et l'hospitalité sera offerte par la Directrice du Collège de Chartres pour le déjeuner. Chacune paiera, bien entendu, son écot. Ce sont donc des voyages intéressants et très économiques.

Nous espérons que ces excursions se renouvelleront souvent et que nous nous y retrouverons nombreuses.

La parole est ensuite à M^{lle} Lelièvre, trésorière, qui donne lecture du rapport financier de l'année (15 mai 1906 — 15 mai 1907).



Compte rendu financier 1906-1907

1^o Ressources annuelles

Recettes :

Au 16 mai 1906 reliquat en caisse de.....	226 67
Nous avons reçu : 1 cotisation 1904-1905.....	10 »
— 5 cotisations 1905-1906.....	50 »
— 184 cotisations 1906-1907.....	1,840 15
— 1 cotisation 1907-1908.....	10 »
— 2 cotisations d'aspirantes 1905-1906.....	4 »
— 66 cotisations d'aspirantes 1906-1907.....	132 »

L'intérêt de l'argent placé a donné :		
Pour les rentes 3 0/0.....	114 »	
Pour les 2 obligations Ville de Paris 1898	17 48	
Pour les 2 obligations Ville de Paris 1899	17 50	
Pour les 2 obligations Ville de Paris 1894-96.....	17 64	
Pour les 3 obligations Foncières 1895.	37 38	
La Caisse d'Épargne a versé pour 1906	5 58	
Soit en tout.....	<u>209 58</u>	209 58
Ce qui donne un total de recettes de.....		<u>2.482 40</u>
<i>Dépenses :</i>		
Transfert au fonds de réserve.....	300 »	
Versés à l'Union.....	200 »	
Ameublement.....	27 75	
Livres et partitions pour la bibliothèque de l'As- sociation.....	147 75	
Reliure de 28 volumes.....	33 05	
Allocation à la Société de Bienfaisance.....	215 »	
Impression du Bulletin et de l'Annuaire.....	708 »	
Location d'un piano (durant le mois de juin)....	12 10	
Frais de Conférence (achat d'un écran et ins- tallation d'une estrade pour la lampe à pro- jections).....	47 90	
Frais de bureau (papier à lettres, convocations).	11 65	
Frais de poste et recouvrements (dont 32 fr. 90 pour les recouvrements).....	144 75	
Versement au Crédit Lyonnais pour le dépôt et la garde des titres.....	8 60	
Cotisation à l'Union des Associations.....	30 »	
Subvention accordée à la Maison Familiale des Lycéennes.....	300 »	
Prix Solangé Karpelès.....	7 »	
Gratification des domestiques qui entretiennent la salle de l'Association.....	15 »	
Thé servi après l'Assemblée générale.....	48 45	
Total.....	<u>2.257 »</u>	
Il reste donc en caisse un reliquat de		225 40
dont une partie est placée à la Caisse d'Épargne.		

2° Fonds de réserve

Recettes :

En caisse le 16 mai 1906.....	38 80
Versements partiels de 5 sociétaires perpétuelles	310 »
Excédent des ressources annuelles.....	500 »
Total.....	<u>848 80</u>

Dépenses :

Achat de 2 obligations Communales 1891.....	792 95
Il reste en caisse.....	<u>55 85</u>

L'Association possède donc actuellement :

- 114 francs de rente 3 0/0.
- 3 obligations Foncières 1895.
- 2 obligations Ville de Paris 1894-1896.
- 2 obligations Ville de Paris 1898.
- 2 obligations Ville de Paris 1899.
- 2 obligations Communales 1891.
- Valeurs qui d'après le cours de la Bourse du 15 mai 1907
représentent un capital de réserve de 8.202 fr. 40.

Puis vient la discussion du projet de budget 1907-1908 qui, après avoir été examiné article par article, est arrêté ainsi qu'il suit :

Projet de budget pour 1907-1908

1° Ressources annuelles

Recettes prévues :

Reliquat en caisse le 16 mai 1907.....	225 40
2 cotisations de 1905-1906.....	20 »
14 cotisations de 1906-1907.....	140 »
5 cotisations d'aspirantes 1906-1907.....	10 »
198 cotisations 1907-1908.....	1.980 »
71 cotisations d'aspirantes 1907-1908.....	142 »
Intérêt de l'argent placé environ.....	230 »
Total.....	<u>2.747 40</u>

Dépenses prévues :

Secours à accorder	500 »
Allocation à la Société de Bienfaisance.....	220 »
Achat de livres	200 »
Frais de reliure	40 »
Ameublement.....	100 »
Location d'un piano (1 mois).....	16 »
Impression du Bulletin.....	900 »
Frais de bureau.....	50 »
Frais de conférences.....	50 »
Frais de poste et recouvrements.....	125 »
Prix Solange Karpelès.....	7 »
Gratification des domestiques.....	15 »
Frais de mercerie.....	10 »
Garde des titres au Crédit Lyonnais.....	10 »
Cotisation à l'Union des Associations.....	30 »
Imprévu	100 »
Allocation d'une demi-bourse.....	150 »
Secours à la Maison Familiale	200 »
Total.....	<u>2.723 »</u>

Au 15 mai 1908, selon nos prévisions, le reliquat en caisse sera donc de 2.747 fr. 40—2.723 = .. 24 40

2° Fonds de réserve

Recettes prévues :

Versements partiels effectués par 7 sociétaires perpétuelles.....	400 »
Excédent des ressources annuelles de 1907-1908	200 »
Total.....	<u>600 »</u>

qui seront placés dans le courant de l'année et viendront augmenter le capital de réserve.

Les sociétaires sont alors priées de déposer leur bulletin de vote auxquels on ajoute ceux qui ont été envoyés par quelques absentes.

Mme la Directrice, Mme Delzant, invitent l'assistance à se rendre dans un des préaux où un thé est servi.

Pendant ce temps on dépouillera les votes ; Mlle Milliard va présider au thé et aidée par quelques-unes d'entre nous, Mme la Directrice et Mme Delzant, s'occupent du pointage des voix. Le résultat est ensuite porté dans la salle de thé d'où la joie et la gaieté ne sont pas absentes.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votantes 60.

Mlles Milliard, 59 voix, *élue*.

Bondois, 56 voix, *élue*.

Mmes Delzant (A. Belin), 46 voix, *élue*.

Morisse, (M. Meyer), 30 voix, *élue*.

Mlles S. Bernheim 25 voix, *élue*.

M. de Curel, 23 voix.

A. Ponchont, 23 voix.

G. Rousselot, 22 voix.

Mmes Savoie (E. Peltier), 15.

Lecoïnte (F. Buisson), 10 voix.

Le nouveau Comité dont 13 membres seulement sont présents, se réunit et constitue son bureau de la façon suivante :

Présidente : Mlle *Milliard*, par 7 voix, contre 3 à Mme Delzant et 2 diversement réparties.

Vice-Présidente : Mme *Delzant*, par 4 voix contre 3 à Mlle Karpelès et 5 diversement réparties.

Trésorière : Mlle *Lelièvre*, par 12 voix contre 1 à Mlle Sarrut.

Trésorière adjointe : Mlle *Sarrut*, par 9 voix contre 4 diversement réparties.

Secrétaire-Générale Mlle *Longley*, par 9 voix contre 4 diversement réparties.

Secrétaire-adjointe : Mlle *Verrier*, par 6 voix contre 3 à Mlle Karpelès et 4 diversement réparties.

Pendant cette élection, Mme la Directrice a fait préparer une table à thé afin de grouper autour d'elle, les membres du Comité qui avaient jusqu'à présent été absorbés par leurs fonctions.

Mlle Bondois prend la parole pour offrir à Mme Delzant les remerciements du Comité et de l'Association tout entière, pour les services qu'elle a rendus depuis son élection à la présidence. Elle témoigne de la même reconnaissance aux

membres sortants du Comité qui n'ont pas été réélues et souhaite la bienvenue aux jeunes. « Je suis heureuse, dit-elle, qu'il se soit produit quelques modifications dans notre Comité : il est bon pour la vie et le bon fonctionnement d'une Association que les membres qui la dirigent, à quelque titre que ce soit, ne soient pas uniformément les mêmes. »

Il est tard lorsque les dernières d'entre nous quittent le lycée, heureuses de leur après-midi.

La Présidente,
Andrée DELZANT,

La Secrétaire générale,
Jeanne LONGLEY.

La Conférence de M. HAVET

Une nombreuse assistance était venue entendre M. Havet, au lycée. L'éminent conférencier, professeur au Collège de France, avait bien voulu, malgré ses nombreuses occupations, nous témoigner son intérêt en venant faire cette causerie dans laquelle il nous a exposé en fin diseur des choses remarquablement intéressantes. Nous lui en exprimons ici toute notre reconnaissance et lui laissons la parole.

LES FABLES DE PHÈDRE

En général les femmes, ne lisant qu'imparfaitement le latin, connaissent peu Phèdre, tandis que les garçons dès l'âge de douze ans, c'est-à-dire en 5^{me}, commentent et traduisent ses fables qui sont écrites dans une langue assez facile. On les entend communément dire : « Phèdre, c'est ennuyeux, c'est du La Fontaine ! » il leur est en effet impossible de comprendre les pensées cachées sous cette forme badine du fabulisme.

Il est facile de rapprocher les deux poètes, le fabuliste vrai qui se propose tout bonnement d'écrire des fables dont le sujet distraie et amuse et l'autre pour qui le cadre de la fable est un prétexte et un artifice.

Donc La Fontaine ne voit pas au-dessus de son sujet, exemple dans la fable du « Loup et du chien » que Phèdre a traité aussi, il ne voit que le contraste de la liberté et du confort. Selon les époques, le symbole restant toujours le même, on a interprété cette fable de différentes manières. Au xvii^e siècle le chien représentait l'homme de lettres vivant en parasite chez un grand seigneur, obligé à de continuelles flatteries et ne disposant librement de rien, plus tard, exemple dans les illustrations de Granville, le chien représente le domestique en livrée et le loup, le mendiant manquant de tout mais libre.

La Fontaine, d'ailleurs, ne fait parler que des animaux ou des végétaux, tandis que Phèdre met en scène directement Tibère, Pompée ou quelqu'autre personnage illustre de Rome.

Il exprime autre chose qu'une morale générale ou abstraite, ses fables cachent souvent une préoccupation politique, il les emploie comme moyen de faire connaître ses opinions, il pense plus qu'il ne dit, ses fables sont donc de petits pamphlets qu'il choisit comme une ruse de guerre pour condamner les abus.

Le chien et le loup

Sur le chemin d'un chien gros et gras se trouva un loup complètement décharné. Après un boujour réciproque, car tous deux s'étaient arrêtés : « D'où vient, dis-moi que tu es si brillant de santé et quel régime a développé cet énorme embonpoint ? Moi qui suis beaucoup plus vigoureux, je meurs de faim. » Le chien, avec bonhomie : « Ce sera pour toi même chose, si tu es capable de rendre à un maître les mêmes services. — Lesquels ? dit l'autre. — De garder sa porte, de veiller aux voleurs et de les écarter, la nuit, de sa maison. En vérité je ne demande pas mieux ; maintenant j'endure les neiges et les pluies dans les bois où ma vie misérable se traîne ; combien il me serait plus facile de vivre à couvert et bien tranquille, de me rassasier abondamment ! — Eh bien, viens avec moi. » Chemin faisant, l'œil du loup rencontre la trace de la chaîne marquée sur le cou tout pelé du chien. — « D'où vient ceci mon ami ? — Ce n'est rien. — Mais

encore? — Comme on me trouve trop vif, on m'attache pendant la journée, pour que pendant qu'on voit clair, je me calme et que je veille une fois la nuit venue. Le soir on me détache; alors, où bon me semble, je me promène. On vient, sans que je m'en occupe, m'apporter mon pain; de sa propre table mon maître me donne des os; j'ai les morceaux que me jettent les valets, et ce que chacun, en se levant de table, a laissé de fricot. Ainsi, sans que j'aie rien à faire, mon estomac se remplit. — Voyons, si tu as quelque envie de course, as-tu le droit ou non? — Pas précisément, dit-il. — Jouis des biens que tu voudras, mon ami chien. Je ne voudrais pas être roi si je n'étais libre de ma personne. »

Phèdre est un affranchi d'Auguste, il a donc été esclave de l'empereur. Sans doute esclave fonctionnaire.

À Rome, il y avait des milliers d'esclaves impériaux chargés de besognes officielles.

On peut diviser les fables de Phèdre en deux groupes.

Le 1^{er} livre.

Les livres : 2, 3, 4, 5.

Le 1^{er} livre a été composé sous Tibère, au temps de la toute puissance de Séjan, son favori, un simple chevalier et qui espérait mourir empereur, son pouvoir dura 17 ans, il était le véritable maître, mais cruel, haï jusqu'à l'an 31 où l'empereur, lassé de ses abus, le fit mettre à mort.

Les 4 autres livres furent composés beaucoup plus tard, en l'an 43 ou 44, 12 ans après la mort de Séjan.

Le 1^{er} Livre. — Il ne reste du 1^{er} livre qu'un prologue et 13 fables dont la première était celle du « loup et de l'agneau », la moralité en était la suivante : « ... cette fable a été écrite en vue de certains personnages, qui, sous des prétextes inventés, accablent des innocents. ». C'est toute l'institution des « Délateurs » que Phèdre vise ici, ceux qui faisaient condamner les riches, à qui le fisc confisquait leurs biens, en laissant au délateur 25 %.

L'attaque politique est violente, mais comme il n'y avait à cette époque ni journaux ni revues, il fallait cette forme indirecte pour exprimer ses opinions.

Si le 1^{er} livre avait pu recevoir une publicité effective, la

moralité de la première fable aurait suffi pour faire deviner la seconde : « Les grenouilles qui demandent un roi ». « Lasses de la licence démocratique, les grenouilles obtiennent pour maître d'abord un soliveau, puis un serpent. Le serpent, d'une dent cruelle, se mit à les happer l'une après l'autre. Elles ont beau, tour à tour, fuir la mort passivement ; l'épouvante étouffe leur voix.

On ne sait pas trop ce que représente le soliveau (Phèdre a conservé le cadre de l'original grec) ; en revanche il est aisé de deviner que le serpent, c'est Séjan qui décimait Rome par des exécutions ; il avait organisé la terreur et le silence, l'épouvante étouffait les voix à moins que l'on eut le courage de Phèdre.

Il ne reste de la fable « Le manche et la cognée » qu'une paraphrase.

Ayant fabriqué une cognée, l'homme demanda aux arbres de lui fournir un manche, fait du bois le plus solide possible. Tous délèguèrent ce soin à l'olivier sauvage. L'homme reçut le manche et l'ayant fixé à sa cognée, il se mit à abattre sans scrupule les rameaux, les maîtresses branches, tout ce que bon lui semblait. Alors le chêne dit au frêne : Nous l'avons bien mérité, nous qui, sur la prière de notre ennemi, lui avons fourni le manche. »

Dans la fable grecque, les arbres se plaignent à Jupiter d'être victimes des bûcherons et le dieu leur répond : « C'est votre faute à vous-même, si vous ne produisiez pas de manche, la cognée ne pourrait vous abattre. »

Dans Phèdre, au contraire, il y a délibération de la communauté des arbres « tous » ont accueilli la demande de l'homme, la nation s'est livrée au Césarisme, elle n'a donc pas à s'en plaindre.

Cette fable indique une grande préoccupation des intérêts publics et Phèdre tranche par là avec ses contemporains.

Sénèque, par exemple, l'éducateur de Néron malgré un esprit remarquable, une morale de tendance chrétienne et une âme très élevée a laissé à côté de passages d'une haute élévation, des phrases empreintes de basse flatterie.

Phèdre a également, dans ses fables, fait allusion à des événements de moindre importance.

Dans les théâtres, il y avait 3 catégories de spectateurs :

Les sénateurs qui représentaient la grande noblesse, occupaient les premières places, puis les chevaliers, puis la foule, la plèbe.

Dans la fable du « Corbeau paré des plumes du paon » le public devait reconnaître très probablement un chevalier romain qui avait essayé de se faire admettre et placer comme membre du Sénat. « Si tu avais su te contenter de notre résidence et te résigner à ta condition naturelle, tu n'aurais pas essuyé une humiliation là-bas, et, ici, la mésaventure ne serait pas accueillie par une rebuffade. » Sénèque raconte, en l'an 43, que personne ne connaît encore ce genre de fable, ce qui signifie que Phèdre n'avait pas pu faire publier son livre 1^{er} à cause de sa trop grande hardiesse.

Livres II, III, IV, V. — Dans le prologue des livres 2, 3, 4, 5, Phèdre expose sa théorie de la fable et attribue à Esope ce plan préconçu :

« Pourquoi le genre de la fable a-t-il été créé ? Je vais le dire en peu de mots ; un esclave obligé d'être timide, n'osant pas s'exprimer librement, mit une traduction de ses propres sentiments dans des apologues et déjoua la malveillance par des fictions badines ».

« Aigle et la tortue » est une fable d'origine grecque mais non pas traduite telle quelle, Phèdre en a modifié la donnée d'une manière significative. « Un aigle enleva dans les airs une tortue, comme celle-ci avait caché son corps dans sa maison d'écaille et qu'elle était invulnérable en s'y tenant enfermée, une corneille vint à travers les airs, et, volant à côté de l'aigle, lui dit : « Certes, c'est une belle proie que tes serres ont ravie ; mais, si je ne te montre ce que tu dois faire, elle te fatiguera inutilement par sa lourdeur ». L'aigle lui ayant promis une part, elle lui conseille de fracasser, en la lançant du haut du ciel sur un rocher, la dure enveloppe ; celle-ci brisée, il pourra facilement prendre sa nourriture...

Ainsi la tortue qu'avait protégée un don de la nature, trop faible contre deux ennemis, périt d'une mort malheureuse.

Dans la fable grecque, le sens général était tout autre et les seuls personnages étaient la tortue et l'aigle, là, la tortue

a la sotte ambition d'apprendre à voler comme l'aigle qui l'enlève, non pour en faire sa proie mais pour se débarrasser d'elle, il la laissa choir.

Phèdre a ajouté le rôle de la corneille et l'idée du partage, sûrs indices de son intention secrète ! Quelle est la part de chair que reçoit la corneille ? nous pouvons le dire exactement, c'est 25 %.

« Le vicillard et l'âne » fait également allusion à un fait politique. La Fontaine a traité cette fable en disant : Notre ennemi, c'est notre maître.

Phèdre a été plus profond, il a vu Caligula venant après Tibère, et Claude après Caligula et ceci lui suggéra. « Dans un changement de gouvernement, il n'y a pour les pauvres que la personne du maître qui change. »

« L'aigle et le renard » nous montre le personnage puissant abusant de son pouvoir, puis obligé de s'humilier devant sa victime. Récit grec : « L'aigle et le renard, ayant conclu amitié, convinrent de vivre près l'un de l'autre. L'un donc fit ses petits en haut d'un grand arbre, l'autre mit bas dans les broussailles qui poussaient au pied. Un jour que le renard était sorti pour chercher sa nourriture, l'aigle qui avait faim, enleva les renardeaux et les mangea avec ses aiglons.

Le renard, à son retour, fut réduit à lancer de loin des imprécations contre son ennemi. Mais l'amitié profanée ne fut pas longtemps sans vengeance. Des gens ayant sacrifié une chèvre dans la campagne, l'aigle s'abattit sur l'autel, enleva les viscères enflammés et les porta dans son nid. Au souffle du vent, la paille légère et desséchée flamba vivement, brûlant les aiglons, qui étaient encore sans ailes, et qui tombèrent à terre. Et le renard, accourant sous les yeux de l'aigle les dévora tous. »

Dans Phèdre le récit est autrement attachant, car il prend pitié pour les faibles.

« L'aigle ravit un jour des renardeaux, et les déposa dans son nid pour les dépecer et les donner en pâture à ses aiglons. La mère le suivit, le supplia de ne pas affliger à une malheureuse une si grande douleur. Mais l'aigle méprisa ses

prières ; n'était-il pas en sûreté là-haut ? La mère saisit sur un autel un tison ardent, et fit autour de l'arbre un cercle de flammes, déclarant la guerre à l'aigle et le menaçant dans sa progéniture. L'aigle, pour arracher ses petits à la mort, dut rendre sains et saufs les renardeaux, en demandant grâce à leur mère. »

L'ambition de Phèdre est que ses fables aient une morale, qui est pour lui l'essentiel, au lieu de n'être qu'un amusement littéraire. Il explique ceci dans la fable « Les dieux qui choisissent un arbre. »

Jupiter prit un chêne, Vénus le myrte. Minerve choisissant l'olivier leur demande pourquoi ils ont choisi des arbres stériles, elle, a pris l'olivier qui porte des fruits.

Livre III. — « La vieille femme et l'amphore. »

Une vieille vit à terre une amphore entièrement vidée, mais encore capable, grâce au dépôt qu'y avait laissé certain vin de Falerne provenant d'une pierre à étiquette renommée d'embaumer d'un parfum délicieux tous les alentours.

Après avoir humé, de toute la convoitise de ses narines, « O douce émanation, fit la vieille, quel pouvait être son charme auparavant pour qu'il ait laissé de tels restes. » A quoi je pense, le dira qui me connaîtra. »

Phèdre fut assez mal commenté depuis Henri IV jusqu'après la Révolution. Ses anciens commentateurs pensaient que dans cette fable, Phèdre ne faisait que regretter la jeunesse. Seul un érudit allemand en comprit, vers 1830, le sens caché, ces accents lyriques ne devaient pas exprimer que des lamentations de vieille ivrognerie, mais les regrets plus élevés du poète qui pleure la liberté romaine.

Bien des passages se rapportent à la disgrâce de Phèdre : épître à un de ses protecteurs, il est sincère, il a peine à étouffer sa voix, il compte sur le temps pour démasquer l'imposture. « Le mensonge peut rendre d'abord des services mais le cours seul du temps fait apparaître la vérité. »

Il proteste encore contre le mensonge dans la fable :

« La maison de Socrate » :

« A la vue d'une petite maison que se faisait construire Socrate (Socrate dont j'accepte d'avance la mort si je puis par-

venir à la gloire), prêt à laisser faire la malveillance, pourvu que ma poussière soit réhabilitée, un des passants dit son mot comme cela arrive tous les jours...

Phèdre s'est représenté dans une de ses fables sous la forme d'une panthère tombée dans une fosse.

« D'ordinaire, ceux qu'on traite mal rendent la pareille.

Une panthère, sans défiance, tomba un jour dans une fosse. Grande nouvelle pour les paysans ; les uns lui lancent force bâtons, d'autres l'accablent de pierres, quelques-uns, ayant au contraire pitié d'elle (n'allait-elle pas périr, sans même qu'on lui fit de mal ?) lui jetèrent du pain pour soutenir sa vie. La nuit survenant, chacun rentre bien tranquille croyant trouver la bête morte le lendemain. Mais elle, ayant réparé ses forces épuisées, d'un bond agile s'échappa de la fosse et droit à sa tanière, d'un pas précipité, se réfugie en hâte.

A peu de jours d'intervalle, elle reprend son élan ; elle fait un carnage des brebis, met les bergers eux-mêmes à mort, et, portant partout la dévastation, assouvit sa rage furibonde.

Alors craignent tout ceux qui avaient épargné la bête sauvage ; ils sont prêts à accepter le sacrifice de leurs troupeaux ; ils l'implorant du moins pour leur vie. Mais la panthère : « Je me rappelle, dit-elle, qui m'a visée d'une pierre, qui m'a donné un morceau de pain. Vous, cessez de craindre, c'est aux autres que je reviens faire la guerre, à ceux qui m'ont blessée. »

Phèdre défend une idée morale presque chrétienne sur l'immoralité de la richesse.

« L'opulence est justement odieuse à l'homme de cœur, parce qu'un riche coffre-fort étouffe le vrai mérite.

Arrivé au ciel où l'avait fait admettre son énergie virile, Hercule achevait de répondre aux félicitations des dieux ; à l'approche de Plutus, qui est fils du Hasard, ses yeux se détournèrent. Son père lui en demanda la raison. « Je n'aime pas ce dieu, répondit-il, parce qu'il est l'ami des malhonnêtes gens, et qu'en outre il corrompt tout par l'idée du gain. »

Le poète se plaint, étant loin de ne pouvoir rivaliser avec les confrères.

A cette idée correspond la fable du « Vieux cheval ». Le texte grec était plus court, Phèdre s'est étendu plus longuement sur le désespoir de ce pauvre vieux cheval.

« Un cheval de quadriges, que de nombreuses victoires avaient illustré, fut détourné par certain personnage et vendu pour tourner la meule. Un jour qu'on le menait à l'abreuvoir, à distance du moulin, il vit sur le chemin du cirque ses camarades, qui, dans une fête, allaient goûter l'enivrement des luttes. Les larmes lui montent aux yeux : « Allez, dit-il, heureux que vous êtes ! que votre course, sans la mienne, célèbre ce jour glorieux ! moi, la main infâme d'un voleur m'a conduit là-bas, et j'ai pour lot d'y pleurer ma destinée. »

Pour flétrir l'intelligence des gens qui ne goûtaient pas ses fables, il écrit celle-ci : « Le coq et la perle ».

« Sur un fumier, un jeune poulet qui cherchait pâture, trouva une perle. « Te voilà perdue dans un lieu bien indigne, dit-il, toi qui es si précieuse. S'il était venu ici quelqu'un qui appréciait ta valeur, tu aurais quelque jour recouvré ton éclat d'autrefois. Pourquoi est-ce moi qui t'ai trouvée, moi qui aimerais bien mieux, de quoi manger ? ni à toi ni à moi, cela ne peut rendre service ». Je raconte cette histoire pour les gens qui ne me comprennent pas. »

Il est aisé de comprendre que la perle représente le talent de Phèdre méconnu dans le milieu où il est obligé de vivre.

« Les abeilles et les bourdons. »

Cette fable se rapporte à une circonstance particulière. Des rivaux s'étaient approprié des fables de Phèdre, qui circulaient isolément ; un arbitre ayant soumis les divers talents à un épreuve, Phèdre seul fut capable de la soutenir.

« J'aurais passé cette fable sous silence si les bourdons n'avaient renié l'engagement pris ».

Livre V. — Le livre 5 est mutilé.

Phèdre se rend compte qu'il vieillit, que son talent baisse et il en est désespéré, dans la fable si simple du « vieux chien de chasse » qui ne peut plus rendre les mêmes services, il nous montre son désespoir.

Le vieux chien de chasse symbolise l'auteur, le poète.

« Courageuse contre toutes les bêtes sauvages, agile à les

poursuivre, un chien avait toujours satisfait son maître, mais il déclina sous le poids des années. Un jour, ayant à combattre un sanglier hérissé, il lui saisit bien l'oreille, mais comme ses dents étaient gâtées, la proie s'arracha à sa gueule entr'ouverte.

Le chasseur désappointé s'en prenait à son chien : « Ce n'est pas mon ardeur qui t'a fait défaut, ce sont mes forces.

Ce que j'ai été, tu en fais l'éloge en critiquant ce que je suis devenu ».

« Pourquoi, Philete, ai-je écrit cette fable ? tu ne le vois que trop ».

Phèdre a un très haut orgueil littéraire.

« Un lettré porte toujours en lui-même sa richesse ».

« Simonide, qui a écrit de si belles poésies lyriques se met, pour subvenir plus aisément à sa pauvreté, à faire le tour des villes célèbres de l'Asie ; pour un prix convenu, il chantait la gloire des jouteurs victorieux. Quand cette industrie l'eut enrichi, il voulut regagner tout droit sa patrie par la voie de la haute mer ; il était natif comme il le dit lui-même, de l'île de Céos. Il s'embarque, une affreuse tempête, dans l'état de délabrement où était le navire, le disloque en pleine traversée.

Ceintures à porter l'argent, objets de valeur, chacun ramasse ce qui pourra être une ressource pour vivre. Et un questionneur indiscret : « Simonide, et toi ? de tes richesses tu ne prends rien — Moi ? j'ai sur moi tout mon avoir ». Là-dessus, bien peu se sauvent à la nage, car la plupart, enfoncés sous leur charge, s'étaient noyés. Des pillards surviennent, enlèvent à chacun ce qu'il portait, et les laissent dépouillés. A peu de distance se trouvait Clazomène, ville antique que gagnèrent les naufragés. Là un amateur adonné à la curiosité des lettres, qui souvent de Simonide avait lu les vers, et qui n'avait pas besoin qu'il fût là pour l'admirer passionnément, le reconnut à son langage châtié ; avec un empressement extrême, il le recueillit chez lui ; vêtements, argent, valets, notre homme fut muni de tout. Les autres, portant leur tableau de naufrage, mendient leur subsistance ; le hasard les mit sur le chemin de Simonide. « J'avais bien dit,

s'écria-t-il, que j'avais sur moi tout mon avoir. Vous, tout ce dont vous vous êtes saisi est perdu ».

D'autres de ses fables nous décrivent l'esclavage romain qui était bien plus cruel à Rome qu'en Grèce.

Tacite nous a raconté une révolte d'esclaves à la suite de laquelle un d'entre eux tua son maître.

L'empereur, sans rechercher le coupable, fit massacrer tous les esclaves (400). À une révolte d'esclaves se rapporte la fable suivante :

« Des chats sauvages servaient à un coq de porteurs de litières. Le voyant se faire porter tout fier, un renard lui dit : « Je te conseille de te garder des surprises, car, à bien dévisager tes serviteurs, tu trouverais qu'ils portent leur charge comme une proie... »

Quand l'appétit vint aux chats, formés en association, ils déchirèrent leur maître et se distribuèrent le cadavre comme dividendes ».

Il y a aussi souvent, dans les fables, des allusions à des faits publics.

« Les chèvres ayant obtenu de Jupiter d'avoir une barbe, les boucs étaient pleins de douleur et s'indignaient de voir des femelles associées à leur dignité. « Laissez-les, dit le dieu, jouir de leur vaine gloriole ; laissez-les s'approprier les insignes de nos attributions, pourvu qu'elles ne soient pas nos égales par l'énergie ». Cette fable contient un avis. Supportons les ressemblances de costume quand le caractère ne prête pas à confusion. Les chèvres représentent les anciens consuls et anciens prêteurs qui réclamaient contre l'attribution des « ornements » consulaires ou prétoriens à des hommes sans valeur.

Caligula se mit à prétendre à la majesté divine. Par ses ordres, des statues de divinités, parmi elles celles de Jupiter Olympien, lurent apportées de Grèce ; il en faisait enlever la tête pour mettre la sienne à la place :

Il prolongea une aile du palais impérial jusqu'au forum, de façon que le temple de Castor et de Pollux se trouva transformé en vestibule. Là il aimait à venir s'asseoir entre les frères divins, à la place du milieu, et à s'y faire adorer des

personnes qui entraient par là ; il y en eut qui le saluèrent du nom de Jupiter Latin.

Un jour un Gaulois, le voyant sur une estrade élevée où il faisait figure de Jupiter se mit à rire.

L'empereur l'appela et lui demanda : Qui penses-tu que je suis ? et l'homme répondit (je rapporterai, dit Dion Cassius, tes paroles mêmes) : Un grand exemple de divagation. Il n'eut pourtant pas à s'en repentir, attendu que c'était un simple cordonnier. Voici (sous forme d'une paraphrase) la fable que la folie de Catigula suggéra à Phèdre.

« Rien n'est plus avantageux pour l'homme que de parler comme il faut. Voilà une maxime faite pour être approuvée de tous, mais ordinairement, c'est se perdre que d'être sincère.

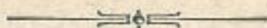
Deux hommes, l'un trompeur et l'autre véridique, faisaient route ensemble ; ils arrivèrent à la Province des Singes. A leur vue, un des singes, qui paraissait le chef des autres, les fit arrêter pour leur demander ce qu'ils diraient de lui. Il ordonna à tous ses congénères de se porter devant lui en longue file à droite et à gauche, et se fit donner de quoi s'asseoir en face, comme il avait vu faire à l'empereur. On amène les deux hommes au milieu. « Qui suis-je ? » demande le chef. L'homme trompeur répondit : « Tu es l'empereur. » De nouveau il demanda. « Et ces personnages que tu vois rangés devant moi ? » Ce sont tes comtes, tes ministres, tes maréchaux... » Pour la peine, le monarque qu'il avait si bien flatté avec tout son monde, le fit récompenser. Cependant l'homme véridique calculait en lui-même : « Si ce menteur effronté est si bien reçu et si bien rémunéré que fera-t-on pour moi quand j'aurai dit vrai ? » Pendant qu'il réfléchissait ainsi, le chef des singes lui dit : « Parle à ton tour : qui suis-je, et qui sont ces personnes devant moi ? ». L'autre, qui avait l'amour et l'habitude du vrai répondit : « Tu es un singe, et tous sont des singes de ton espèce. » Aussitôt il fut déchiré à coups de dents et d'ongles, pour avoir dit la vérité.

Le Loup et le Chien. — Le texte grec est très court mais Phèdre en a fait un récit beaucoup plus détaillé. Ce récit se rapporte à un fait historique important : le loup est Armi-

nus, le libérateur de la Germanie ; le chien est son frère Flavus, officier au service de Rome. D'après le récit de Tacite, Flavus s'avance, Arminius le salue, puis, ayant renvoyé sa suite, demande qu'on éloigne nos archers alignés sur la rive. Ceux-ci une fois partis, il demande à son frère d'où vient qu'il est défiguré. L'autre précise le lieu et la bataille ; alors il s'informe de la récompense reçue. Flavus cite une augmentation de solde, un collier, une couronne, d'autres distinctions militaires, mais Arminius tourne en risée un si maigre salaire de la servitude. Ils partent de là pour discourir en sens contraire. L'un met en relief la grandeur de Rome, la puissante armée de Germanicus, les peines sévères qui attendent les vaincus, et, si l'on accepte de se rendre, la clémence toute prête, ni la femme d'Arminius dit-il, ni son fils, ne sont traités en ennemis. L'autre invoque les droits de la patrie, la liberté de leurs aïeux, les dieux protecteurs de la Germanie, leur mère qui prie Flavus avec lui ; plutôt que d'abandonner et que de livrer ses parents, ses alliés, sa nation tout entière, qu'il accepte de se mettre à sa tête. Peu à peu ils en vinrent aux injures et peu s'en fallut qu'ils ne combattissent à travers le fleuve.

Il est bien regrettable que Phèdre ait été si peu compris, Sainte-Beuve lui-même déclare « qu'il est inutile de reprendre son étude quand on a passé la 4^e. »

Je crois que maintenant, après cette longue causerie, il nous serait aisé de prouver aux petits gamins de 5^e « que Phèdre n'est pas ennuyeux. »



Compte rendu

de la réunion de Bienfaisance du jeudi 2 mai

Malgré le temps très défavorable, nous étions assez nombreuses à la réunion du 2 mai et nous avons eu le plaisir d'y voir Mademoiselle le Scott.

Nous avons commencé par fixer la date de la promenade au jeudi 6 juin.

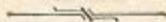
La réunion aura lieu devant la gare de Passy à 2 heures. Nous nous rendrons sur la pelouse habituelle (pelouse du Racing).

Nous avons dû changer les dates des réunions de bienfaisance ; jusqu'à la fin de l'année scolaire, elles auront lieu le 1^{er} *jeudi* afin que nous puissions toujours nous voir avant le 2^e dimanche jour du cercle amical. M^{lle} Scott nous a annoncé que la Société a envoyé 50 francs à l'ancien professeur de l'école professionnelle qui lui avait été recommandé et dont elle nous avait parlé il y a un mois. M^{lle} Scott nous lut ensuite une lettre d'Emilie Bizot dont on est plus content depuis quelques semaines.

Puis nous nous sommes entretenues des colonies de vacances. Jusqu'à présent nous avons confié les enfants à l'œuvre de M^{lle} Delassaux et à la ligue fraternelle qui les envoient toutes deux dans des familles à la campagne. Nous avons toujours obtenu de bons résultats. On nous propose une troisième œuvre qui envoie les enfants dans des écoles vides, sous la direction de maîtres, soit à la campagne, soit à la mer, soit dans les montagnes, suivant les besoins.

Nous allons essayer d'envoyer à cette œuvre 18 garçons parmi les plus âgés. Le prix de la pension est de 25 francs.

Nous réaliserons donc une notable économie. Pour les jeunes filles travaillant dans les ateliers, nous avons préparé l'année dernière une installation près de Paris. Nous y avons envoyé 6 jeunes filles en 2 groupes de trois chacun pendant une quinzaine de jours. Cette année nous proposons d'en envoyer 9. Nous nous sommes ensuite séparées après avoir émis le vœu que beaucoup parmi nous puissent prêter leur concours pour la promenade.



ENGLISH CLUB

Our Club held its monthly meeting on May 4th. The members present were : M^{lles} Allard, Bacholle, Lameyra, Lamon, Lelièvre, Morisse, Pontsevrez and M^{me} Noiré (M. Laborie).

Miss Scott was not able to assist us and her absence was much felt by all of us.

We managed however as well as we could by ourselves and thanks to Marcelle Allard who kindly took the chair, the meeting was amusing and interesting. First we had various games such as *portraits, the man and the object*, which were very lively.

Then we thought of doing something more serious, and we listened to M. Allard's account of « Woman, a few shrieks ! » This book « is offered to those women on the fighting line who have had the courage to face ridicule, and the wit to turn the laugh upon their enemies by their indifference to derision », and it is directed against those who pride themselves upon being *old-fashioned* and go on fighting against woman's independence.

Such *old-fashioned* people will shriek : woman's place is in the Home ! Her chief duty is motherhood ! Why should she enter upon spheres of labour formerly reserved to Man ? What will her freedom lead to ?

To these cries of alarm various successful arguments are opposed, and the conclusion, of the book is that woman's independence is *a fact* resulting from new social conditions. As we were all interested in the question, Marcelle Allard proposed our having a debate on the subject on June 1st.

DEUTSCHER VEREIN

Ce compte rendu ne nous est pas parvenu à temps.

Mariages, Naissance, Décès

Mariages

Nous avons appris avec plaisir le mariage de :
Mlles Emma Lévy avec M. Raymond Lévi ;
Louise Clarke avec M. Derry ;
Maxime Lachaize avec M. Clément Juin.

Naissance

M. Bourdier et Mme Bourdier (Louise Durand) nous font part de la naissance de leur fille.

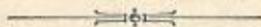
Décès

Une de nos anciennes compagnes, Mlle Elisabeth Le Brun, qui était revenue au Lycée à titre de maîtresse répétitrice, est morte le 6 mai. C'est un deuil qui frappe non seulement sa famille, mais le Lycée tout entier.

On nous fait part du décès de :

MM. Lods, grand'père de Mlle Marthe Adcock ;
Rott, grand'père de Mlles Hélène et Edmée Rott ;
Mantoy, père de Mlles Jeanne et Lucie Mantoy.
Garnier, père de Mlle Lucie Garnier.

Nous exprimons à nos compagnes nos plus sincères regrets.



Avis et Correspondance

Mlle Milliard, Présidente, 44 bis, Avenue de la Grande Armée, continue à s'occuper du service de Placement. C'est à elle qu'il faut s'adresser pour les offres et demandes d'emploi les mardis et samedis de 2 h. à 4 heures.

Mlle Lelièvre, Trésorière, rappelle aux Sociétaires qu'elle est présente à presque toutes les réunions, couture, conférences, etc., et qu'elle reçoit les cotisations 1907-1908.

*
**

Mlle Longley, secrétaire-générale, 15 Rue de Baudreuil à Meudon (S.-et-Oise) rappelle aux sociétaires que c'est elle qui s'occupe de la rédaction du *Bulletin* et de la correspondance. Pour ce qui concerne la composition de notre feuille mensuelle, avis, changements d'adresses, etc., s'adresser à elle.

Pour ce qui concerne l'envoi des *Bulletins*, s'adresser à Mlle Verrier, 73, Rue des Vignes.

*
**

Abonnement au *Bulletin* 2 fr. par an. S'adresser à Mlle Lelièvre, trésorière, 135, Rue Mozart, ou à Mlle Verrier, Secrétaire, 73, Rue des Vignes.

*
**

Plusieurs situations très bien rétribuées nous ont été proposées pour le Mexique. S'adresser à Mlle Milliard, 44 bis, Avenue de la Grande Armée.



Le Gérant : A. COUESLANT.

Association Amicale des Anciennes Élèves
DU LYCÉE MOLIERE

71, Rue du Ranelagh, PARIS

Extrait des Statuts

TITRE PREMIER

ARTICLE I

Il est fondé à Paris, avec l'autorisation du Gouvernement, une Association Amicale entre les Anciennes Elèves du Lycée Molière, quelle que soit leur nationalité, qu'elles résident en France ou à l'Étranger.

ARTICLE II (modifié)

Cette Association a pour but :

D'établir entre tous ses membres des relations amicales ;

De donner des Secours matériels à ceux de ses membres qui seraient dans le besoin (avances de fonds ou dons) ;

Après délibération du Comité, des secours de même nature, pourront être accordés aux Membres honoraires ;

De patroner à la sortie du Lycée, les Elèves auxquelles un appui moral est nécessaire et de faciliter leurs débuts dans la carrière où elles veulent entrer. (L'Assistance pourra s'étendre aux enfants des Anciennes Elèves et aux parents qu'elles soutiennent) ;

D'accorder des secours à des familles nécessiteuses, sans aucune attache au Lycée, sous la réserve que le montant de ces secours ne dépassera pas le dixième des ressources annuelles.

ARTICLE IV (modifié)

L'Association se compose de Sociétaires, de membres donateurs, de membres bienfaiteurs, de membres fondateurs, de membres honoraires.

Toute ancienne Elève, âgée d'au moins quinze ans, peut être *Sociétaire* si elle paye une cotisation annuelle de 10 fr. Elle peut racheter sa cotisation en versant au moins 150 fr. par versements partiels effectués en deux ans. Elle acquiert ainsi le titre de *Sociétaire Perpétuelle*.

Toute personne étrangère à l'Association peut acquérir le titre *Membre Donateur*, en versant une somme d'au moins 10 francs ; *Membre Bienfaiteur*, en versant en une seule fois une somme d'au moins 100 francs ; *Membres Fondateurs*, en versant en une ou deux annuités, une somme de 300 francs.

Les *Sociétaires Perpétuelles* et les *Membres Fondateurs* figurent à perpétuité sur les listes. Peuvent être *Membres Honoraires* de l'Association, la Directrice et les fonctionnaires du Lycée ; ces derniers après un an passé dans l'établissement.

Les élèves, à partir de la 3^e année secondaire, peuvent être admises à titre d'*aspirantes*, moyennant une cotisation annuelle de 2 francs.

Les élèves mineures ne peuvent faire partie de l'Association sans l'autorisation de leurs parents ou tuteurs.

TITRE DEUXIÈME

ARTICLE VI (modifié)

L'Association est administrée par un Comité composé de quinze membres, élus pour trois ans par l'Assemblée générale, à la majorité relative.

Il se renouvelle par tiers chaque année.

Les membres sortants sont immédiatement rééligibles.

En cas de vacances, le Comité se complètera en appelant les personnes qui ont obtenu le plus de voix au dernier vote, sauf ratification par l'Assemblée générale.

Le Comité choisit chaque année, parmi ses membres, un Bureau composé de : une Présidente, une Vice-Présidente, deux Secrétaires, une Trésorière et une Trésorière-adjointe.

Le Bureau tout entier, y compris la Présidente et la Trésorière, est élu chaque année.

Les membres du Comité doivent être majeures, françaises, et jouir de leurs droits civils.

